

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 15 juin 2017**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., MARTIN P., DESSALLES N., DUBREUIL A., BRODIN G., TABUTIN M., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PICARELLI V., VENUAT J. CHABROL J.E., GALLEAZZI J., MAUGENEST G., VALLET F., MARTIN J.P., MERVAUX M.P, DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M.,

Délégués excusés : DEVAUX L. (pouvoir à J. COULANJON), AUGIAT J.C. (pouvoir à A. DUBREUIL), LECLERC C. (pouvoir à M. TABUTIN), JANNOT C. (pouvoir à D. DAUGERON), PENAUD J.P (pouvoir à J. VENUAT), LHOPITEAU A., DUMONTET B., JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT), VINCENT G. (pouvoir à JM DUMONTET)

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Répartition du FPIC 2017
- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude : choix du bureau de contrôle et de la mission SPS
- ✓ Maison de Santé d'Huriel
- ✓ Point sur l'atelier d'Huriel
- ✓ Rétrocession à la commune d'Huriel de la voirie de la rue Jean de Brosse
- ✓ Rencontre des Arts 2017
- ✓ Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs liée au changement de fiscalité (FPU)
- ✓ Perception : fermeture de la permanence pendant l'été
- ✓ Rythme scolaire et TAP
- ✓ DM pour l'amortissement sur le budget rue Jean de Brosse
- ✓ Questions diverses

## **Rythme scolaire et TAP**

Corine MERCERET, directrice du Centre Social, présente un bilan des TAP (ci-joint). Ensuite une discussion s'est engagée sur leur poursuite et sur le devenir des aides de l'Etat.

Monsieur le Maire de La Chapelaude fait remarquer que sans l'aide de l'Etat, il ne pourra faire autrement que demander la participation financière des parents.

Sur Huriel, il semblerait que les enseignants souhaitent repasser à la semaine de 4 jours.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une voix contre, se positionne sur le maintien des rythmes scolaires et les TAP dans l'état pour l'année 2017/2018.

## **Répartition du FPIC 2017**

Le Président rappelle que le FPIC 2017 attribué sur le territoire est de 224 874 €.

3 modes de répartition sont possibles :

- Conserver la répartition « de droit commun » : soit 57 311 € pour la Communauté de Communes et 167 563 € pour les communes.
- Répartition à la majorité des 2/3 : la répartition entre la Communauté de Communes et les communes membres est faite librement sans s'écarter de plus de 30 % du droit commun, soit

74 504 € pour la Communauté de Communes et 150 370 € pour les communes. Ensuite, répartition du FPIC entre les communes membres établie en fonction au minimum de 3 critères (population, écart de revenu par habitant des communes / revenu moyen par habitant du territoire, potentiel fiscal ou financier par habitant des communes / potentiel fiscal et financier moyens des habitants du territoire).

- Répartition dérogatoire libre : il faut l'unanimité ou majorité des 2/3 avec approbation des Conseils Municipaux.

Le Président propose la répartition dérogatoire libre avec 2 hypothèses :

- 1<sup>ère</sup> proposition de répartition : conserver à la Communauté de Communes la somme de 2016 soit 95 618 €. La part des communes passerait à 129 256 € au lieu de 140 547 € en 2016.
- 2<sup>ème</sup> proposition de répartition : on maintient l'attribution 2016 aux communes soit 140 547 € et on augmente la part de la Communauté de Communes qui passerait de 74 504 € à 84 327 € (au lieu de 95 618 €).

Le Président demande au Conseil de délibérer sur les solutions proposées dans le tableau ci-après :

<b>FPIC 2017</b>						
<b>Communes</b>	<b>Perçu en 2015</b>	<b>Répartition 2016</b>	<b>2017 droit commun</b>	<b>2017 majorité des 2/3</b>	<b>Maintien du montant CDC</b>	<b>Maintien du montant communal</b>
Archignat	5 951 €	6 067 €	6 667 €	5 983 €	5 143 €	6 067 €
Chamberat	6 105 €	6 544 €	7 190 €	6 452 €	5 546 €	6 544 €
La Chapelaude	15 234 €	16 163 €	19 808 €	17 776 €	15 280 €	16 163 €
Chazemais	9 402 €	9 989 €	11 628 €	10 435 €	8 970 €	9 989 €
Courçais	5 961 €	6 293 €	6 864 €	6 160 €	5 295 €	6 293 €
Huriel	43 654 €	46 169 €	56 628 €	50 818 €	43 682 €	46 169 €
Mesples	2 298 €	2 437 €	2 912 €	2 613 €	2 246 €	2 437 €
Saint Désiré	7 520 €	7 572 €	9 150 €	8 211 €	7 058 €	7 572 €
Saint -Eloy d'Allier	749 €	762 €	899 €	807 €	693 €	762 €
Saint-Martinien	12 763 €	13 741 €	15 675 €	14 066 €	12 091 €	13 741 €
Saint Palais	3 370 €	3 643 €	4 051 €	3 635 €	3 125 €	3 643 €
Saint Sauvier	6 029 €	6 488 €	8 141 €	7 306 €	6 280 €	6 488 €
Treignat	8 318 €	8 848 €	10 718 €	9 618 €	8 268 €	8 848 €
Viplaix	5 415 €	5 831 €	7 232 €	6 490 €	5 579 €	5 831 €
<b>Total</b>	<b>132 769 €</b>	<b>140 547 €</b>	<b>167 563 €</b>	<b>150 370 €</b>	<b>129 256 €</b>	<b>140 547 €</b>
<b>Part CDC</b>	<b>94 212 €</b>	<b>95 618 €</b>	<b>57 311 €</b>	<b>74 504 €</b>	<b>95 618 €</b>	<b>84 327 €</b>

Après un vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire, considérant qu'il est important de laisser à la Communauté de Communes les moyens d'agir, propose de maintenir le montant attribué aux communes en 2016 et de porter la part de la Communauté de Communes à 84 327 € ce qui est inférieur à 2016 mais reste néanmoins cohérent.

## **Maison de Santé de La Chapelaude**

Monsieur Alain DUBREUIL, maire de La Chapelaude, présente l'avant projet sommaire des travaux du cabinet médical de La Chapelaude.

Le calendrier adopté de l'opération est le suivant :

- Avant Projet Sommaire : début juin
- Avant Projet Définitif + PC : 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet
- Etude de projet + dossier de consultation des entreprises : fin septembre
- Ouverture des plis : fin octobre
- Démarrage des travaux : 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre

### **Choix du SPS et du bureau de contrôle**

	<b>Bureau de contrôle</b>	<b>Mission SPS</b>
SOCOTEC	2 200,00 €	1 406,00 €
APAVE	1 975,00 €	1 800,00 €
SA3E		1 214,10 €

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre de l'APAVE (1 975 €) pour la mission de contrôle et la société SA3E pour la mission SPS (1 214,10 €).

## **Maison de Santé d'Huriel**

Le Conseil Communautaire valide le calendrier des opérations suivant :

- Avant Projet Sommaire : début juin
- Avant Projet Définitif + PC : 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet
- Etude de projet + dossier de consultation des entreprises : fin septembre
- Ouverture des plis : fin octobre
- Démarrage des travaux : 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre

### **Point sur l'atelier d'Huriel**

Les travaux sont en cours de finition. Monsieur de FREITAS entrera dans les locaux dès que les clôtures seront réalisées par le service Environnement de la Communauté de Communes.

### **Rétrocession à la commune d'Huriel de la voirie de la Rue Jean de Brosse**

Le Conseil Communautaire valide cette rétrocession à l'euro symbolique comme cela avait été prévu au démarrage de l'opération. La vente se fera chez le notaire après un bornage de la parcelle concernée.

### **Rencontre des Arts 2017**

La manifestation aura lieu le dimanche 25 juin 2017. Seront présents une cinquantaine d'artisans. Le fils rouge de la journée sera la joaillerie avec notamment la participation de la Cité de l'Or de Saint-Amand-Montrond.

Au niveau des animations, ont été prévues un spectacle de marionnettes à 15 H 00, une prestation de peinture sur corps, une audition des élèves de l'école de musique.

A 11 H 00, tous les Conseillers Communautaires sont conviés à une visite des artisans et au verre de l'amitié.

### **Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Il s'agit d'une conséquence du passage en FPU. Cette commission comprend le Président de l'EPCI + 10 commissaires titulaires + 10 commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste comportant 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants sur proposition des communes.

Les conditions à remplir pour être commissaire :

- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir des droits civils et être inscrit à l'un des rôles des impôts directs de l'EPCI
- Être familiarisé avec les circonstances locales et avoir des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés

Les conditions touchant à la commission :

- Une représentation équitable des personnes imposées à chacune des taxes directes locales
- Une représentation équilibrée des communes membres de l'EPCI
- Un commissaire titulaire et un suppléant doit obligatoirement être domicilié en dehors du territoire de l'EPCI.

Les communes doivent réfléchir rapidement et proposer des candidats.

### **Trésorerie**

La permanence de la Trésorerie de Montluçon-Municipale ne sera pas assurée du 4 juillet au 29 août 2017. Elle reprendra le 5 septembre 2017.

Le Conseil Communautaire décide de prendre une motion contestant cette décision qui va à l'encontre des engagements pris en fin d'année 2016.

### **Délibérations Modificatives**

Le Conseil Communautaire valide la prise des deux délibérations modificatives suivantes :

- Rue Jean de Brosse :  
Inscription des amortissements des subventions perçues : 15 445 € (virement du fonctionnement vers l'investissement, jeu d'écriture)
- Atelier de découpe :  
Annulation d'un titre d'amortissement en 2013 : subvention du Budget Principal sur le Budget de l'atelier de découpe soit 4 205 €

## Questions diverses

### ✓ Personnel

Madame Johanna MONTAGNE ayant démissionné, une nouvelle personne a été recrutée en Contrat Aidé pour la remplacer. Il s'agit de Madame Marceline BINET qui habite Mesples à proximité de l'écogite.

Comme cela avait été décidé au précédent Conseil Communautaire, une personne sera recrutée au Service Environnement en Contrat Aidé pour pallier les absences dues au congé maladie de Madame Nathalie ROUYAT et aux fins de contrat de Messieurs Xavier GELPI et Jean-François TABOULOT.

### ✓ Atelier de Saint Sauvier

Madame Ludivine TURPIN a annoncé son départ en raison de sa situation financière difficile. L'atelier sera disponible à la location au mois de juillet.

### ✓ RIFSSEP

Madame Sandra FAURE BOUEYRE animera courant juillet une réunion sur ce thème et répondra aux questions des secrétaires de mairie et des élus.

### ✓ Modification de l'article 1 des statuts du PETR

Le Conseil Communautaire valide la modification des statuts du PETR qui passe de 7 EPCI à 5 EPCI en raison du regroupement de la Communauté de Communes de Marcillat en Combraille avec la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise et des EPCI de Montmarault avec Commentry.

### ✓ Anim'canton

Le Conseil Communautaire décide d'allouer :

- une subvention de 300 € à l'Amicale des Sapeur pompiers pour les 150 ans du Centre de Secours
- de ne pas allouer de subvention au Comité d'organisation de la Foire de Chambérat mais de lui mettre à disposition gratuitement 4 barnums.

### ✓ Méthanisation

Un groupe de travail est désigné pour aller visiter un site de méthanisation à Salers et rendre compte de l'action. Il est constitué de :

- Arlette PHILIPPON
- Stéphane ABRANOWITCH
- Wilfrid BEAUFILS
- Jean-Claude DUBREUIL
- Alain DUBREUIL
- Jean-Michel DUMONTET
- Michel TABUTIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mardi 18 juillet à 18 H 00 à Saint Désiré.